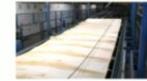


Les tutos Peuplier



Tutoriels Vidéo - Populiculture

La populiculture nécessite une bonne technicité et une attention soutenue en particulier les premières années, sous peine d'avoir de mauvaises surprises lors de la plantation ou au moment de la vente des bois. Pour limiter le risque d'erreur et promouvoir les pratiques efficaces, le CNP a réalisé un ensemble de tutoriels vidéo. Pour chaque étape-clé, un tutoriel de quelques minutes seulement présente l'indispensable à connaître.

Ces tutoriels expliquent aux différents acteurs de la chaîne de populiculture, les bons gestes à réaliser et les calendriers à respecter pour optimiser la qualité des bois produits.

Ils s'adressent aux propriétaires de peupleraies, aux entrepreneurs de travaux forestiers, et aux professionnels qui veulent renforcer leur compétence « Peuplier ».

En réalisant les bons gestes au bon moment, l'investissement est optimisé et permet de produire un bois de qualité, indispensable aux industriels et dont la vente se fera dans les meilleures conditions.

Accès direct aux tutoriels : <https://www.peupliersdefrance.org/page/80-les-tutos-peuplier>

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



Réalisé par :



Financé par :



REALISATION



Le Conseil National du Peuplier (CNP) est une interprofession représentant la filière populicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes), ainsi que des organismes professionnels et de recherche.

Il a pour principaux objectifs : l'organisation de la filière populicole, la représentation de la populiculture française en France et à l'international, la connaissance des sylvicultures, l'amélioration de la qualité du bois, la lutte contre les maladies du peuplier, la promotion de l'usage du peuplier, et la gestion durable des peupleraies.

Pour en savoir plus : <https://www.peupliersdefrance.org>

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.